

# DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

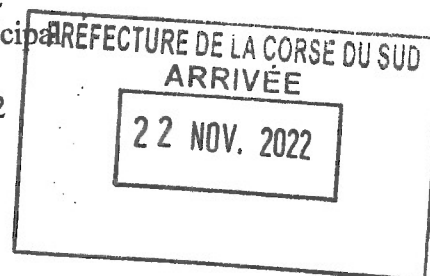
## COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°49/2022  
des délibérations du conseil municipal

Séance du 18 novembre 2022

Date de la convocation : 14 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3



L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Joseph LEONZI.

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Madame Mattea CASALTA.

### **Objet : Restauration de la ruelle quartier Custareda. Attribution du marché.**

Le Maire rappelle aux conseillers qu'à la suite de l'obtention de la subvention demandée auprès de l'Etat, au titre de la DETR (23 900 euros) et de la CDC, au titre de la dotation quinquennale (14 340 euros) sur une dépense totale de 47 800 euros HT, une consultation a été faite, le 20 septembre 2022, auprès de cinq sociétés en l'occurrence :

SOTRAROUT, POMPEANI BTP, SOTRAVOS, PADOVANI BTP et SAS ERDC qui avaient jusqu'au 27 octobre 2022 pour faire parvenir leur offre.

Le critère de sélections des offres est : 100% le prix.

- POMPEANI BTP, SOTRAVOS et SAS ERDC n'ont pas répondu.
- PADOVANI BTP a déposé une offre d'un montant de 29 886,50 euros HT (32 875,15 euros TTC).
- SOTRAROUT a déposé une offre d'un montant de 58 900 euros HT (64 790 euros TTC).

Le cabinet Etudes routières et aménagement a fait parvenir le tableau comparatif des offres des entreprises.

La société PADOVANI BTP est arrivée en première position pour un montant de 29 886,50 euros HT (32 875,15 euros TTC)

**Objet : Restauration de la ruelle quartier Custaredda. Attribution du marché.**

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir la SARL PADOVANI BTP pour un montant de 29 886,50 euros HT (32 875,15 euros TTC).

Les conseillers municipaux autorisent le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

*D. Vincenti*  
D. VINCENTI

